

**Annexe 3 du règlement du PPRT de GUENVENEZ**  
**Tableaux de caractérisation des agressions et des objectifs de résistance/performance par type d'effet**

**Tableau récapitulatif des AGRESSIONS et des OBJECTIFS de PERFORMANCE par ZONE**

Zone réglementée	Type d'aléa	Classe d'aléa	Intensité	Objectif de résistance/performance	Observations
<b>R</b>	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	<b>La zone rouge foncé « R » n'apparaît pas sur la carte du zonage brut car les niveaux d'aléas TF+ et TF sont contenus dans les limites de l'emprise militaire</b>

Zone réglementée	Type d'aléa	Classe d'aléa	Intensité	Objectif de résistance/performance	Observations
<b>r</b>	Surpression	Fai	De 20 à 50 mbar en fonction du lieu considéré	Les ouvertures doivent résister à un niveau de surpression de 50 mbar	<b>Toutes les constructions, installations et infrastructures nouvelles sont interdites (sauf exceptions)</b>
	Thermique	F à M	Flux thermique compris entre 3 et 8 kW/m <sup>2</sup> en fonction du lieu considéré	Résistance de la construction à un flux continu supérieur à 8 kW/m <sup>2</sup>	
	Toxique	F+ à M	Concentration comprise entre le seuil des effets irréversibles (dangers significatifs) et une concentration létale pour 1% des personnes exposées	Niveau de perméabilité à l'air (n50) permettant une concentration dans le local après 2 heures de confinement inférieure au seuil des effets irréversibles défini pour une durée d'exposition de 2 heures (SEI – 2 h)	
	Projection	Pro1	Forte densité d'éclats	Non défini. L'orientation du bâti doit être judicieuse (en particulier les ouvertures)	

**Annexe 3 du règlement du PPRT de GUENVENEZ**  
**Tableaux de caractérisation des agressions et des objectifs de résistance/performance par type d'effet**

Zone réglementée	Type d'aléa	Classe d'aléa	Intensité	Objectif de résistance/performance	Observations
<b>B</b>	Toxique	M+ à M	Concentration comprise entre le seuil des effets irréversibles (dangers significatifs) et une concentration létale pour 1% des personnes exposées	Niveau de perméabilité à l'air (n50) permettant une concentration dans le local après 2 heures de confinement inférieure au seuil des effets irréversibles défini pour une durée d'exposition de 2 heures (SEI – 2 h)	<b>Confer Guide technique INERIS/Cete LyonCertu du 3 octobre 2013 (V 1.1)</b>
	Projection	Pro2	Faible densité d'éclats	Non défini. L'orientation du bâti doit être judicieuse (en particulier les ouvertures)	

Zone réglementée	Type d'aléa	Classe d'aléa	Intensité	Objectif de résistance/performance	Observations
<b>b1</b>	Toxique	M	Concentration comprise entre le seuil des effets irréversibles (dangers significatifs) et une concentration létale pour 1% des personnes exposées	Niveau de perméabilité à l'air (n50) permettant une concentration dans le local après 2 heures de confinement inférieure au seuil des effets irréversibles défini pour une durée d'exposition de 2 heures (SEI – 2 h)	<b>Confer Guide technique INERIS/Cete LyonCertu du 3 octobre 2013 (V 1.1) et fiches ci-après</b>
	Projection	Pro2	Faible densité d'éclats	Non défini. L'orientation du bâti doit être judicieuse (en particulier les ouvertures)	

Zone réglementée	Type d'aléa	Classe d'aléa	Intensité	Objectif de résistance/performance	Observations
<b>b2</b>	Projection	Pro2	Faible densité d'éclats	Non défini. L'orientation du bâti doit être judicieuse (en particulier les ouvertures)	